



INFORMATIONS AUX FAMILLES SERVICES PÉRISCOLAIRES / EXTRASCOLAIRES RENTRÉE 2023 - 2024

Madame, Monsieur,

Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire, voici quelques informations municipales concernant le fonctionnement des services périscolaires.

➤ INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES

Pour fréquenter la restauration scolaire, l'accueil de loisirs (matins, soirs, mercredis et vacances), l'inscription est obligatoire et renouvelable chaque année.

Nous vous prions de retourner un dossier complet en Mairie :

- La fiche sanitaire
- L'attestation d'assurance extra-scolaire
- Une copie des vaccinations du carnet de santé à jour.
- La fiche de réservation annuelle ou les fiches mensuelles à remettre au plus vite pour anticiper les commandes de repas.
- Si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique ou si vos coordonnées bancaires ont changé, fournir un RIB.
- En cas de séparation ou divorce, le jugement attestant du mode de garde et le planning de garde pour la facturation.

TOUT ENFANT NON INSCRIT NE POURRA ETRE ADMIS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

➤ QUOTIENT FAMILIAL

NOUVEAU

Pour bénéficier de la tarification dégressive, il est indispensable de faire calculer votre **quotient familial** qui détermine la tranche à laquelle vous appartenez, **renouvelable chaque année**.

Rappel du calcul des quotients familiaux :

Le quotient familial est défini selon la formule suivante :

Revenu brut global du dernier avis d'imposition revenu / 12 = Revenu mensuel

(Revenu mensuel + prestations familiales) / nombre de parts fiscales = Quotient familial

9 tranches de quotient familial seront appliquées :

QF	Tranche de revenus concernée	Tarification
1	Inférieure à 400 €	15% du prix de base
2	Comprise entre 401 et 550 €	25% du prix de base
3	Comprise entre 551 et 700 €	35% du prix de base
4	Comprise entre 701 et 850 €	45% du prix de base
5	Comprise entre 851 et 1000€	55% du prix de base
6	Comprise entre 1001 et 1150 €	65% du prix de base
7	Comprise entre 1151 et 1300 €	75% du prix de base
8	Comprise entre 1301 et 1375 €	85% du prix de base
9	Supérieure à 1375 €	100% du prix de base

Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil Municipal. Pour l'accueil de loisirs extrascolaire et les mercredis, au tarif défini selon le quotient familial, s'applique une dégressivité selon le nombre d'enfants de la famille fréquentant le même accueil de loisirs : 2 enfants : – 10%, 3 enfants : – 20%

Dépôt des dossiers jusqu'au 22 septembre 2023

Il vous sera toujours possible de déposer un dossier ou de le mettre à jour tout le long de l'année.

Pièces originales à présenter ou photocopies à remettre :

- L'avis d'imposition ainsi que les 3 derniers bulletins de salaire des deux parents
- L'attestation des indemnités Pôle Emploi en cas de chômage...
- La dernière attestation de paiement des prestations familiales (CAF)
- L'attestation indemnités d'assurance maladie s'il y a lieu
- La fiche de renseignements complétée (disponible en ligne)

➤ RÉSERVATIONS

Les réservations au restaurant scolaire s'effectuent 7 jours à l'avance, elles peuvent être faites au MOIS ou à l'ANNÉE.

Les réservations à l'accueil du matin, au goûter, à l'étude, à l'atelier, à l'accueil du soir et à l'accueil post atelier s'effectuent 48h à l'avance, elles peuvent être faite au MOIS ou à l'ANNÉE.

Moyens de réservation :

- le portail famille,
- les fiches de réservations mensuelle ou annuelle,
- par mail à scolaire@varenes-jarcy.fr

Des modifications peuvent être apportées sous réserve de prévenir le service scolaire dans les délais par tout moyen écrit.

➤ PORTAIL FAMILLES



Changement du logiciel de gestion de l'enfance et de la jeunesse. Nous passons sur Arpège/Concerto. Un nouveau portail est actif, vous devez créer un nouveau compte en demandant le lien et l'activation du compte à scolaire@varenes-jarcy.fr. Il prendra en charge les inscriptions, annulations, facturation à compter du 4 septembre 2023.

Nous vous invitons à vous connecter sur le portail famille (site internet : www.varenesjarcy.fr) à l'aide de vos codes d'accès afin de procéder à la mise à jour des données concernant votre famille (situation, téléphone...) ou encore réserver les activités si vous ne l'avez pas effectué sur fiche papier. Pour obtenir l'activation de votre compte, merci d'adresser votre demande par mail à scolaire@varenes-jarcy.fr

➤ COMMUNICATION FAMILLE

Sur le site internet : www.varenesjarcy.fr, à l'entrée de l'accueil de loisirs maternelle, dans le panneau d'affichage en bas des escaliers de l'élémentaire ou en mairie.

Vous recevrez également des informations via l'adresse : nepasrepondre_varenesjarcy@espace-citoyens.net

Le centre de loisirs est situé dans les locaux des écoles, Rue Michaël WINBURN.

Nos accueils sont ouverts tous les jours scolaires en dehors du temps obligatoire d'enseignement ainsi qu'il suit :

➤ **LES HORAIRES ET LES TARIFS au 4 septembre 2023**

- **Accueil du matin :**

7h20 à 8h20	Accueil du matin	2,55 €	La réservation est nécessaire pour assurer la sécurité. Seuls les enfants présents seront facturés.
-------------	------------------	--------	---

- **Restauration scolaire :**

11h45 à 13h30	Restaurant scolaire ou Self du CMP (pour les CM1 / CM2)	5,25 €	La réservation est obligatoire. Le délai de réservation et d'annulation est de <u>7 jours</u> à l'avance. En cas de réservation hors délai ou en l'absence de réservation le repas sera majoré de 50%. En cas d'annulation non justifiée dans les 48h (ex : certificat médical, ...) le repas sera facturé.
	Enfant ayant un PAI	2,05€	

- **Maternelle : Accueil du soir :**

16h15 à 17h20	Goûter, activités collectives	1,73 €	La réservation est obligatoire. Le délai de réservation et d'annulation est de <u>48h</u> à l'avance. Sans réservation le tarif journée sera appliqué. En cas d'annulation non justifiée dans les 48h (ex : certificat médical, ...) le service sera facturé
16h15 à 19h00	Accueil du soir (Goûter, activités, Ateliers)	4, 18 €	
7h20 à 8h20 ET 16h15 à 19h00	Accueil journée Maternelle	Forfait : 5,61 €	Un enfant présent le matin et en accueil du soir sera automatiquement facturé en forfait.

- **Élémentaire : Accueil du soir :**

16h15 à 16h25	Goûter communal (obligatoire pour tous les enfants fréquentant une étude : étude surveillée ou Homework)	1,12 €	La réservation est obligatoire. Le délai de réservation et d'annulation est de <u>48h</u> à l'avance. En cas d'annulation non justifiée dans les 48h (ex :certificat médical, ...) le service sera facturé.
puis 16h25 à 17h20	Étude surveillée	2, 04 €	
17h30 à 18h15	Atelier	1,02 €	Sans réservation le tarif journée sera appliqué. En cas d'annulation non justifiée dans les 48h (ex :certificat médical, ...) l'étude sera facturée.
18h15 à 19h00	Post étude	1,43 €	
7h20 à 8h20 ET 16h15 à 19h00	Accueil journée Élémentaire	Forfait : 6,53 €	Un enfant présent le matin, goûter, étude surveillée, atelier (et post atelier) sera automatiquement facturé en forfait.

➤ LES MERCREDIS ET LES VACANCES :

Les modalités de réservation sont les mêmes que pour le périscolaire. Elles doivent être faites avant la date limite (au-delà les places ne sont pas garanties). Le délai d'annulation est de 7 jours à l'avance pour les mercredis et de 2 semaines à l'avance pour les vacances sauf présentation d'un justificatif dans les 48h (ex : certificat médical, ...)

Les plannings des activités (mercredis, vacances) sont distribués :

- Pour les maternelles, à la sortie de l'école par un animateur.
- Pour les élémentaires, en classe directement dans les cartables.

Vous pouvez inscrire vos enfants avant même la publication des plannings. Certaines activités ayant des places limitées.

Les accueils de loisirs fonctionneront :

- **Pour les moins de 11 ans :**

- le mercredi toute la journée,
- toutes les vacances scolaires avec reconduction du partenariat avec Boussy-Saint-Antoine pour le mois d'août.

L'accueil de loisirs est ouvert de **7h20 à 19h00** avec accueil des enfants :

Le matin, de 7h20 à 9h30

Le midi, de 11h50 à 12h et de 13h20 à 13h30

Le soir, à partir de 16h30 et jusqu'à 19h

Tarif journée avec repas et goûter : 15,39€ / Demi-journée sans repas : 6,22€

Tarifs extérieurs : journée avec repas et goûter : 19,60€ / Demi-journée sans repas : 8,36€

Une participation supplémentaire pourra être demandée pour les sorties ou les activités avec des prestataires.

- **Pour les 11/17 ans :** • **LE KLUB** fonctionnera une semaine sur deux pour les petites vacances et tout le mois de juillet. 1 à 2 séjours par an sont organisés.

Tarif journée avec repas et goûter : 15,39€ / Demi-journée sans repas : 6,22€

Tarifs extérieurs : journée avec repas et goûter : 19,60€ / Demi-journée sans repas : 8,36€

Une participation supplémentaire pourra être demandée pour les sorties ou les activités avec des prestataires.

• Durant les petites vacances scolaires pour les jeunes de 15 ans à 18 ans, des chantiers éducatifs « **Argent de poche** » sont organisés. Pour 5 matinées de 3 heures, une gratification de 75 euros est versée. Les missions se déroulent aux services techniques. Le dossier d'inscription est disponible sur le site de Varennes Jarcy dans la rubrique « 11/17 ans – dispositif Argent de poche ».

Renseignements au SERVICE VIE ÉDUCATIVE ET JEUNESSE

Typhaine MAUMENÉ

Téléphone en mairie : 01-69-00-11-34

Téléphone sur le centre : 01-69-44-08-24 Portable : 06 -07- 72- 15- 09

Mail : scolaire@varennes-jarcy.fr

En mairie, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h30

Et les lundis, mardis, vendredis de 14h à 16h

A l'école, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h15 à 19h.

Bonne rentrée et belle année scolaire à tous !